



MAIRIE DE LACENAS

◆ PROCÈS VERBAL ◆ CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 26 septembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.

Présents : Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Laurent VILGICQUEL, adjoints ; Paula BIALKA, Xavier BLANCHARD, Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Thierry DEMULE, Véronique DUCROS, Benjamin GASQUET, Guy SOBRIER.

Excusé(s) : Sylvain ROSIER : Pouvoir C. RABOURDIN
Franck PORRECA : Pouvoir JF. GRIZARD

Absent(s) :

Membres en exercice : 14 **Présents** : 12 **Votants** : 14

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Mme COMBIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DRH – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX FONCTIONNAIRES ET, LE CAS
1- ÉCHÉANT, AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU
CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-19-1,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

- Adjoint administratif – catégorie C aux grades :
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} classe.



MAIRIE DE LACENAS

- Rédacteur – Catégorie B aux grades :
 - Rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe.
 - Rédacteur.

- Attaché – catégorie A aux grades :
 - Attaché.

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 03/10/2024.

En application de l'article L.332-8 7° du code général de la fonction publique, cet emploi de secrétaire général de mairie pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant : adjoint administratif, rédacteur, attaché, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** à compter du 03/10/2024, de créer un emploi de secrétaire générale de mairie dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Prochain Conseil Municipal le 14 Octobre 2024.

Secrétaire de séance
Maryline COMBIER

Le Maire
Catherine RABOURDIN



MAIRIE DE LACENAS

Procès-verbal publié sur le site de la mairie <https://mairie-lacenas.fr> le 04/10/2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 02/10/2024

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
2024-0316	DRH – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX FONCTIONNAIRES ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	APPROUVÉ

Catherine RABOURDIN
Maire



MAIRIE DE LACENAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

Signatures

Catherine RABOURDIN		Géraldine COLLIGNON	
Sylvain ROSIER	<u>Pouvoir Mme. C. RABOURDIN</u>	Maryline COMBIER	
Jean-François GRIZARD		Thierry DEMULE	
Virginie BERNARD		Véronique DUCROS	
Laurent VILGICQUEL		Benjamin GASQUET	
Paula BIALKA		Franck PORRECA	<u>Pouvoir M. JF GRIZARD</u>
Xavier BLANCHARD		Guy SOBRIER	